

UNE CONVENTION CCAS – BAILLEUR SOCIAL POUR ACCOMPAGNER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL TOUT AU LONG DE LA VIE

Ville de
Besançon

BESANÇON
Ville amie des aînés depuis 06-2012
Besançon (25)
Fiche publiée le 07/07/2016

OBJECTIFS

Faciliter les parcours logements pour les aînés avec des logements possibles dans des appartements adaptés au handicap ou à la perte d'autonomie. Permettre une information/communication ciblée sur les services existants en matière de soutien à domicile et de maintien du lien social en direction de la population bénéficiant de ces logements adaptés. Assurer une intégration des personnes fragiles dans la vie de leur quartier grâce à l'accessibilité de ces appartements et à leur environnement adapté

PRATIQUE

Réaliser une convention entre un bailleur social et le CCAS de la ville : Néolia qui fait une offre de service en matière de logements adaptés aux différents handicaps ou à la perte d'autonomie et la Maison des Seniors qui informe les personnes âgées de cette possibilité et dont les travailleurs sociaux peuvent assurer l'accompagnement nécessaire pour cette démarche. La structure apporte également une information ciblée à ce public en matière de services de soutien à domicile et de maintien du lien social

Coût : 1500€/an



UN PARTENARIAT INTELLIGENT

Néolia, entreprise sociale pour l'habitat, dispose d'un patrimoine de 30000 logements sur l'Est de la France et met en oeuvre depuis 2004 une politique volontariste d'offre de logements à destination des seniors. Dans ce cadre, Néolia a développé le concept « label génération » qui a pour objectif d'adapter au vieillissement des logements au sein d'immeubles sélectionnés pour leur situation favorable. **Mais le maintien à domicile n'est pertinent que si les locataires âgés disposent, autant que de besoin, des services et appuis nécessaires pour favoriser leur vie quotidienne. C'est pourquoi Néolia a noué un partenariat avec le CCAS de Besançon permettant :**

- 1) d'informer les personnes âgées de la possibilité d'obtenir des appartements adaptés et d'accompagner ces dernières dans cette démarche.
- 2) De leur apporter l'information nécessaire concernant les services auxquels ils peuvent pré-

tendre pour améliorer leur vie quotidienne.

3) De leur faire bénéficier des actions d'animation initiées par la Maison des Seniors

Ce sont les aînés eux-mêmes qui décident de leurs choix de vie pour les années à venir : envisager un déménagement ou pas, accepter ou non des travaux d'adaptation de leur logement. Les arguments sont donnés par les professionnels mais le choix final reste de la responsabilité de la personne. Cette action permet aux aînés d'exprimer leur volonté et de participer à l'élaboration de leur futur projet de vie en matière d'habitat. Elle favorise ainsi un parcours logement actif et anticipé, qui relève du choix personnel et proactif de la personne âgée. Elle facilite également le maintien à domicile.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'HABITAT

La principale difficulté rencontrée dans le cadre de cette action tient à l'appréhension des personnes âgées à envisager de changer de lieu de vie malgré les problèmes rencontrés dans un appartement ou une maison non adaptés à leurs handicaps ou difficultés, notamment quand il s'agit de changer de quartier. La démarche est plus aisée quand le changement a lieu dans le même groupe d'immeubles.

L'action est en effet particulièrement innovante en ce qu'elle permet une collaboration entre un organisme logeur et un CCAS qui mettent leurs moyens en commun pour rendre leurs actions plus efficaces. Par ailleurs, cette information ciblée en matière de maintien du lien social et d'information sur les services existants pour l'amélioration de la vie quotidienne représente une action de proximité auprès d'un public fragilisé.

DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LES HABITANTS

Les locataires suivis ont souvent, grâce à l'information du CCAS bisontin, rejoint le réseau Prévenance de la Maison des Seniors qui a pour objectif de proposer des animations aux aînés à mobilité réduite, en risque de situation d'isolement. Par ailleurs, certains se sont également inscrits sur la liste « vigilance et alerte » du dispositif canicule que la Maison des Seniors utilise tout au long de l'année (et non sur les seules situations de risques climatiques) pour proposer des projets d'accès à la culture et à la citoyenneté.

D'autre part, cette action se révèle extrêmement pertinente au vu de la satisfaction des personnes âgées par rapport à leur nouveau lieu de vie. Une étude a d'ailleurs déjà été menée par Néolia auprès des locataires ayant bénéficié de ce dispositif et une présentation des résultats a été proposée aux différents partenaires sociaux.

APPEL À CONTRIBUTION

Si comme Besançon vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part.
contact@rfvaa.com